

CARTE OBLIGATOIRE DÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2026

Les planteurs de Cacao et de Café entre doute et espoir



POUR PRÉSERVER LA PRODUCTION RIZICOLE

**L'ANADER appelle à
mettre fin à l'occupation
des bas-fonds**



PRODUCTION ANIMALE

Le Vice-PM Birahima Ouattara inaugure le CAS-BOVINE de Boundiali

Samedi 4 juillet 2026, le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, Bruno Koné, a pris part à Boundiali (dans le Nord du pays), aux côtés du Vice-Premier Ministre Téné Birahima Ouattara, à l'inauguration du Centre d'Application et de Spécialisation en Élevage Bovin de Race Améliorée de Panya (CAS-BOVINE), en présence de plusieurs membres du Gouvernement.



Au cours de cette cérémonie présidée par le Vice-Premier Ministre Birahima Ouattara, Bruno Koné a souligné l'importance stratégique de cette infrastructure dédiée à la formation, à l'innovation et à la diffusion des bonnes pratiques. Le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières a indiqué la nécessité de développer une filière bovine plus compétitive, créatrice de valeur et d'emplois, en cohérence avec la vision du Président de la République, Alassane Ouattara. Bruno Koné a également appelé les jeunes et les éleveurs à

s'approprier cet outil structurant. Il a tenu à remercier le Ministre Sidi Tiemoko Touré, pour son engagement dans la mise en œuvre du CAS-BOVIN et le choix de Boundiali pour abriter ce centre. Cette inauguration constitue une étape majeure dans la stratégie de relance et de modernisation de la filière bovine en Côte d'Ivoire. Elle traduit, en effet, la volonté du gou-

vernement ivoirien de renforcer durablement la production nationale de viande bovine et de contribuer à l'atteinte de notre souveraineté alimentaire. Le CAS-BOVINE se veut un véritable pôle d'excellence dédié à l'innovation, à la formation et à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'élevage bovin de races améliorées. Il permettra d'expé-

riementer et de valider les innovations relatives aux nouvelles races, aux systèmes d'alimentation et aux techniques d'élevage, avant leur diffusion à grande échelle auprès des producteurs. Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Touré, a salué l'engagement de l'ensemble des acteurs ayant contribué à la réalisation de ce projet, notamment les éleveurs, les chercheurs, les techniciens

ainsi que les partenaires techniques et financiers. Il a formé le vœu que le CAS-BOVINE devienne un symbole fort de la renaissance de la production bovine ivoirienne, au service de notre souveraineté alimentaire, de la création de richesses en milieu rural et d'un développement inclusif et durable. En inaugurant, samedi 04 juillet 2026, le Centre d'application et de spécialisation en élevage bovin de Panya à Boundiali, le Vice-Premier Ministre Birahima Ouattara a réaffirmé la volonté ferme de l'État de Côte d'Ivoire de faire de l'élevage un pilier central de la souveraineté alimentaire ivoirienne. Il a estimé que ce projet constitue un puissant moteur de croissance économique ainsi qu'un levier d'insertion professionnelle majeur pour les jeunes de Côte d'Ivoire. Le Vice-Premier Ministre Birahima Ouattara a fait savoir que l'ambition du Président de la République, Alassane Ouattara, à travers cette réalisation, est de développer une véritable industrie de l'élevage pour bâtir une Côte d'Ivoire plus productive, résiliente et pleinement maîtresse de son destin alimentaire.

Audrey BAN MAKADO

FILIÈRE COTON

Le Ministre Bruno Koné s'engage pour une industrie cotonnière plus compétitive

Le Ministre Bruno Nabagné Koné a réaffirmé, vendredi 3 juillet 2026 à Bouaké, l'ambition du Gouvernement de bâtir une filière coton plus compétitive et davantage créatrice de valeur.

Le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières a fait cette déclaration à l'occasion de la cérémonie remise d'équipements au Centre de classement du coton de Côte d'Ivoire, dans le cadre du Projet de Résilience des Systèmes Cotonniers (RESCO), en présence du Ministre délégué, Bernard Komoé, et de l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, S.E.M. Jean-Christophe Belliard. Le Ministre Bruno Koné a indiqué que l'avenir de la filière repose sur la recherche, la qualité et la transfor-

mation locale. Il a également plaidé pour une nouvelle phase du projet RESCO afin de consolider les acquis et d'accélérer le développement d'une industrie cotonnière et textile intégrée. Les équipements remis contribueront à améliorer la qualité de la fibre, à renforcer la compétitivité du coton ivoirien et à accroître les revenus des producteurs. Par ailleurs, recevant le 30 juin 2026, M. Ehui Jérôme, nouveau Président du Conseil d'Administration du Conseil Coton, Anacarde et Karité, le Ministre Koné Bruno a échangé avec son hôte sur les



défis et les perspectives de développement de ces filières, piliers de l'économie agricole ivoirienne. Tout en réaffirmant son soutien au nouveau PCA Filières coton, ana-

carde et karité, le Ministre Bruno Koné a renouvelé son entière disponibilité à accompagner le nouveau PCA dans la conduite des chantiers visant à renforcer la

compétitivité et le rayonnement de ces filières stratégiques.

Source : MINADERPV



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36
+225 07 07 87 98 43

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION :
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43

RÉDACTEUR EN CHEF :
André SELFOUR
+225 05 45 05 05 01

SERVICE COMMERCIAL :
+225 01 52 83 72 72
01 01 04 50 00

INFOGRAPHISTE :
Consty HENNEKA

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE :
N° 013 du 10 avril 2026

DÉPÔT LÉGAL : En cours de constitution

TIRAGE : 5.000 exemplaires

IMPRESSION : SNPECI

DISTRIBUTION : EDIPRESSE

FONDS À COÛTS PARTAGÉS

L'ANADER et l'UC-PDC2V consolident leur dispositif d'accompagnement

L'Hôtel Indénié d'Abengourou a accueilli, les 22 et 23 juin 2026, la première étape de l'atelier de partage de la stratégie d'intervention auprès des bénéficiaires du Fonds à Coûts Partagés (FCP) du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V).



Cette importante rencontre, organisée dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et l'Unité de Coordination du PDC2V (UC-PDC2V), a réuni les responsables du siège de l'ANADER, les Directeurs Régionaux, les Chefs de Zone, les équipes techniques des directions régionales Sud, Est et Nord-Est de l'ANADER ainsi que les représentants du projet PDC2V. Le mot de bienvenue a été prononcé par Mme Traoré Habybata, Directrice Régionale Est de l'ANADER, qui a exprimé sa satisfaction de voir la région de l'Indénié-Djuablin accueillir cette étape stratégique du projet. Dans son intervention, elle a rappelé que l'atelier s'inscrivait dans le cadre de la convention de collaboration entre l'ANADER et l'UC-PDC2V et qu'il visait à partager avec les acteurs de terrain les principales articulations de la convention 2026, la méthodologie générale de mise en œuvre de l'assistance technique ainsi que le mode opératoire de suivi des bénéficiaires du Fonds à Coûts Partagés. La Directrice Régionale Est a également exprimé sa gratitude à la Direction Générale de l'ANADER pour la confiance accordée à sa région dans l'organi-

sation de cette activité. Elle a adressé des remerciements particuliers à Mme Nicole APHING-KOUASSI, (DGA-DROT), pour sa présence effective à l'étape d'Abengourou. Pour sa part, Mme Nicole APHING-KOUASSI, Directeur Général Adjoint chargé du Développement Rural et des Opérations Techniques (DGA-DROT), a salué l'engagement des équipes mobilisées autour du PDC2V et rappelé l'importance de l'assistance technique apportée aux bénéficiaires du guichet C1 de la deuxième cohorte du Fonds à Coûts Partagés. Sa présence a témoigné de l'intérêt particulier que la Direction Générale accorde à la réussite de ce projet structurant pour le développement des chaînes de valeurs vivrières en Côte d'Ivoire. Au cours de la céré-

monie, un moment important a été consacré à la remise officielle par l'UC-PDC2V des documents numériques relatifs au projet à Mme le DGA-DROT. Cette transmission officielle des outils et documents techniques permettra d'assurer une meilleure coordination des interventions et une mise en œuvre harmonisée des activités sur le terrain. Durant les deux jours de travaux, les participants issus des Directions Régionales Est, Nord-Est et Sud, des différentes Zones d'intervention ainsi que de l'UC-PDC2V, ont échangé sur les principales articulations de la convention 2026, la méthodologie générale de mise en œuvre de l'assistance technique aux bénéficiaires du FCP et le mode opératoire de leur suivi. Les travaux ont été ponctués par des présenta-

tions techniques, des échanges d'expériences et des travaux de groupes consacrés aux chaînes de valeur du manioc, du maraîchage et de l'aquaculture, ainsi qu'à l'appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Ces sessions ont permis d'enrichir et de valider les outils de suivi-évaluation, les canevas de rapportage, les fiches pédagogiques et les supports de formation destinés à l'encadrement des bénéficiaires. Le deuxième jour a été consacré à une visite de terrain sur plusieurs sites de bénéficiaires du Fonds à Coûts Partagés dans la région d'Abengourou. Cette immersion a permis aux participants d'apprécier les réalités des exploitations accompagnées par le projet et de renforcer leur compréhension des enjeux liés à l'assistance tech-

nique. À l'issue des travaux, les participants ont réaffirmé leur engagement à assurer une mise en œuvre efficace et harmonisée des interventions du PDC2V. Ils ont salué la qualité des échanges et la pertinence des outils proposés, qui contribueront à renforcer la compétitivité, la résilience et l'inclusivité des chaînes de valeurs vivrières au profit des producteurs et de leurs organisations. À travers cette initiative, l'ANADER confirme son rôle de partenaire stratégique du PDC2V et son engagement constant en faveur du développement des filières vivrières, de l'entrepreneuriat agricole et de l'amélioration durable des conditions de vie des producteurs en Côte d'Ivoire.

Source : ANADER

GREEN EXPO 2027

La Côte d'Ivoire participe aux travaux préparatoires au Japon

Le 30 juin 2026, une délégation du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, a pris part à l'International Participants Meeting (IPM) du GREEN EXPO 2027, organisé à Yokohama, au Japon. Conduite par le Commissaire Général, M. André Kouassi, Directeur des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), assisté du Commissaire Général adjoint, M. Check Kone, Directeur de la Communication et de la Promotion Agricole (DCPA), la délégation ivoirienne participe, aux côtés des représentants de 75 pays et d'organisations internationales, aux travaux de coordination consacrés

aux préparatifs de cette exposition horticole d'envergure mondiale. Conformément aux orientations du Ministre Bruno Nabagné Kone, la délégation met également à profit cette rencontre pour renforcer les échanges avec les partenaires internationaux et promouvoir les opportunités de coopération en faveur du développement de l'horticulture en Côte d'Ivoire. Prévue du 19 mars 2027 au 26 septembre 2027, l'Exposition internationale d'horticulture de Yokohama sera marquée par la célébration de la Journée de la Côte d'Ivoire, le 11 juin 2027.

A.S.



CARTE OBLIGATOIRE DÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2026

Les planteurs de Cacao et de Café entre espoir et doute

À compter du 1er septembre 2026, donc dans moins de deux mois, la carte du producteur ivoirien de cacao et de café sera obligatoire pour vendre ses récoltes. C'est dans le cadre d'un nouveau système national de traçabilité.

Sur le terrain, l'adhésion semble réelle, toutefois des inquiétudes persistent. ivoireinfotv.net constate qu'à Gbalékro, près d'Agboville (sud d'Abidjan), Koné Aboudramme, 41 ans, n'a toujours pas sa carte. Exploitant de quatre hectares, il pointe les difficultés d'accès à son village : « Le problème, c'est le déplacement. Avec l'état des routes, je n'ai pas encore pu faire les démarches », explique-t-il à notre confrère. Pourtant, l'enjeu est clair : « Sans cette carte, nous ne pourrions plus écouler notre production », a-t-il appris via sa coopérative. Même son de cloche à Petit Yapo. Abdoul Aziz Sawadogo, 26 ans, n'a pas entamé les démarches mais mesure l'impact : « Si tu n'as pas la carte, tu ne pourras pas vendre ton cacao. » Il y voit cependant un avantage : « L'argent ne va plus circuler directement. Ça peut sécuriser les paiements. » D'autres, comme Ouedraogo Madi à Agboville, ont lancé la procédure mais attendent leur carte. « Elle est en cours de traitement », confie-t-il. Sa principale crainte : « Ils vont virer l'argent. Mais comment le retirer en cas de besoin ? »

Inquiétudes au-delà d'Agboville

La question des paiements est récurrente et est partagée, au-delà d'Agboville, partout ailleurs dans tout le pays. Le 12 juin 2026 à Abidjan, lors d'une conférence du Conseil Café-Cacao, Charles Koffi Kouakou, coopérateur à Yamoussoukro, alertait : « Il y a des parents illettrés dans des campements reculés. Comment vont-ils retirer leur argent s'il n'y a pas de banque à proximité ? » Il réclame plus de sensibilisation avant l'échéance de



septembre 2026. Pour le Conseil Café-Cacao, cette carte est la clé du système national de traçabilité mis en place depuis plusieurs années. Son directeur général, Yves Brahima Koné, l'a rappelé le 12 juin 2026 : « Dès la campagne principale du 1er septembre 2026 au 28 février 2027, la carte sera obligatoire. Grâce à ce système, chaque produit pourra être suivi depuis la parcelle jusqu'au client en Europe. » L'objectif, se conformer au règlement européen contre la déforestation, mais aussi sécuriser les paiements, garantir le prix bord champ et faciliter l'accès aux services sociaux pour les planteurs.

Le système national de traçabilité qui rend la carte obligatoire

Face aux représentants des producteurs, des transformateurs et des autres acteurs de la filière, le Directeur général du Conseil du Café-Cacao a précisé que cette

obligation entrera en vigueur à compter du 1er septembre, date d'ouverture de la campagne principale de commercialisation du café-cacao 2026-2027. La mesure, a-t-il précisé, s'inscrit dans la perspective de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2027, du nouveau règlement de l'Union européenne relatif à la lutte contre la déforestation. Celui-ci impose que les produits tels que le café, le cacao et leurs dérivés soient entièrement traçables et qu'ils ne proviennent pas de zones déforestées. Face à cette évolution réglementaire, M. Koné a souligné que la Côte d'Ivoire a fait le choix d'anticiper et de se préparer avec responsabilité. Pour lui, le Système national de traçabilité dote désormais la Côte d'Ivoire des moyens nécessaires pour garantir un suivi rigoureux du café et du cacao, depuis les plantations jusqu'aux marchés internationaux. « Cette avancée constitue une garantie pour nos partenaires internationaux, mais surtout une opportunité de renforcer la crédibilité et la compétitivité du cacao et du café ivoiriens », a-t-il dit.

Outil de protection et d'amélioration des conditions de vie des producteurs

Pour assurer le succès de cette opération, Yves Brahima Koné a exhorté les producteurs ne disposant pas encore de leur carte à se rapprocher, dans les meilleurs délais, des délégations régionales du Conseil du Café-Cacao ou des cellules de veille mises à leur disposition, afin de continuer à commercialiser leur production dans les meilleures conditions. Koné Brahima Yves a également souligné les avantages concrets qu'offre la carte du producteur. Celle-ci contribue notamment à sécuriser les paiements, à garantir le respect du prix bord champ fixé par l'État et à faciliter l'accès à la Couverture maladie universelle (CMU), dont la prise en charge est assurée

à 100% pour les détenteurs de la carte, conformément à la vision du Président de la République, Alassane Ouattara. Au-delà de son rôle dans la traçabilité, cette carte constitue un véritable outil de reconnaissance, de protection et d'amélioration des conditions de vie des producteurs. Le Conseil du Café-Cacao a lancé en 2019, une vaste opération de recensement des producteurs de café et de cacao ainsi que de leurs plantations. Cette initiative visait à identifier les producteurs, géolocaliser les vergers, disposer de données fiables sur la production nationale, renforcer le suivi des flux physiques et financiers et préparer la mise en œuvre du Système national de traçabilité. A noter Au 31 décembre 2025, le Conseil Café-Cacao recensait plus de 1,1 million de producteurs, près de 900 000 cartes déjà produites et distribuées, et environ 3 millions d'hectares géolocalisés.

Par Mireille YAPO

Pour joindre *Agro Pastoral News*
appelez aux numéros suivants:

(+ 225) 27 22 23 87 66 - (+ 225) 07 07 87 98 43
(+ 225) 05 06 91 97 36 - (+ 225) 01 52 83 72 72

Agro
Pastoral **NEWS**

AGROPASTORALISME

Des éleveurs pasteurs de l'Afrique de l'Ouest en Atelier à Abidjan

Un atelier sous-régional consacré à la contribution des acteurs du système de production pastoral, à la promotion de la stabilité socio-politique et au développement durable au Sahel et en Afrique de l'ouest s'est tenu du 30 juin au 03 juillet 2026 à Abidjan.



Cet évènement, co-organisé par le Réseau des peuples pasteurs du Sahel et de l'Afrique (RPPS-A) et WAMIP et placé sous le patronage du Ministère ivoirien des Ressources animales et Halieutiques (MIRAH), a eu pour objectif de créer un espace de concertation régionale des acteurs des systèmes pastoraux afin de produire une Déclaration Finale commune. 50 participants, composés de pasteurs, de représentants d'institutions régionales, d'experts techniques, de partenaires au développement et des autorités gouvernementales d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont pris part à cette activité, qui s'était ouverte mardi 30 juin pour s'achever le vendredi 03 juillet 2026. Le Ministre ivoirien des Ressources animales et Halieutiques, Sidi Touré, était représenté à l'ouverture de cet Atelier régional par son Directeur de cabinet, Assoumany Gouromenan. Il a salué la présence des participants qui ont effectué le

déplacement à Abidjan et les entités qui ont contribué à l'organisation de cette activité. Le DirCab du MIRAH a saisi l'occasion pour faire un plaidoyer sur la nécessité de « *repenser le pastoralisme* ». M. Assoumany Gouromenan a invité l'assistance à aider les dirigeants à prendre de bonnes décisions, à recréer le pastoralisme et permettre aux éleveurs d'avoir un environnement beaucoup plus propice. Avant le DirCab Gouromenan, le Représentant résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en

Côte d'Ivoire, Joseph Nyemah, s'est exprimé. Il a réitéré l'engagement de l'Institution qu'il représente de transformer les priorités mondiales en actions concrètes, ajoutant que « les défis du pastoralisme dépassent les frontières nationales ». Il s'est réjoui du fait que cette rencontre s'inscrive pleinement dans la dynamique de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux (IYRP 2026), proclamée par les Nations Unies. « *Cette Année internationale offre une occasion unique de mieux faire reconnaître*

la contribution du pastoralisme à la sécurité alimentaire, à la gestion durable des parcours, à la conservation de la biodiversité et à la résilience face aux changements climatiques ». Pour sa part, M. Dodo Boureima, représentant les organisations pastorales, a adressé ses remerciements aux autorités ivoiriennes et au Ministre des Ressources animales et halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, pour avoir accepté d'accueillir cet évènement. « *Ceci témoigne d'une volonté forte de placer le pastoralisme au cœur des priorités du dé-*

veloppement de notre sous-région », a-t-il souligné. M. Dodo Boureima a estimé que, plus qu'une activité économique, le pastoralisme est une culture, une identité, un patrimoine vivant et un système confronté aujourd'hui aux défis considérables. Des défis de changement climatique, de réduction des espaces pastoraux, de multiplication des conflits liés à l'accès aux ressources, mais aussi des problématiques de l'insécurité, de l'incompréhension ou de la marginalisation dont sont victimes les membres des communautés. Le représentant les organisations pastorales a donc souhaité que l'atelier d'Abidjan soit un espace où les premiers concernés, que sont les éleveurs, puissent dialoguer avec les gouvernements, les institutions régionales, les partenaires techniques et financiers pour construire ensemble des solutions durables, justes et adaptées à nos réalités. L'atelier tenu dans la capitale économique ivoirienne, du 30 juin au 04 juillet 2026 et qui s'est achevé sur une Déclaration d'Abidjan, a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), Action contre la Faim et le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel-Phase 2 (PRAPS-2).

Sandrine KOUADJO

POUR PRÉSERVER LA PRODUCTION RIZICOLE

L'ANADER appelle à mettre fin à l'occupation des bas-fonds

C'est à Guéyo, ville située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région de la Nawa et à environ 260 kilomètres à l'ouest d'Abidjan, que le Directeur des études, de la prospective et des projets de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), Dr Miyama Koné, a appelé producteurs et acteurs locaux à mettre fin à l'occupation des bas-fonds par les plantations pérennes. Et ce, afin de préserver ces espaces destinés à la production rizicole et aux cultures vivrières. S'exprimant, Jeudi 2 juillet 2026, lors de l'atelier de validation du rapport provisoire de l'étude de faisabilité du projet d'aménagement des bas-fonds du département de Guéyo, le responsable de l'ANADER a estimé que la préservation de ces zones constitue un levier pour l'objectif de souveraineté alimentaire poursuivi par la Côte d'Ivoire. « *Aujourd'hui, nous voulons atteindre non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi*



la souveraineté alimentaire. La filière riz est au cœur de cette ambition et les bas-fonds constituent les zones les plus adaptées à cette production », a déclaré le responsable de l'ANADER. Les résultats de l'étude montrent que

le département dispose d'un potentiel important de bas-fonds, principalement de petite et moyenne superficie. Toutefois, une part croissante de ces espaces est convertie en plantations de palmier à huile, réduisant les

superficies disponibles pour la production de riz. Le rapport relève également plusieurs contraintes, notamment les conflits fonciers, les différends entre agriculteurs et éleveurs et la faible valorisation des aménage-

ments existants, avec seulement quatre sites aménagés qui restent sous-exploités. Pour améliorer la production, l'étude recommande la sécurisation foncière des bas-fonds, leur aménagement, le renforcement des capacités des producteurs et l'amélioration des rendements agricoles. « *Si rien n'est fait, cette occupation des bas-fonds compromettra la production de riz, des cultures vivrières, des légumes et de la pisciculture. Il faut agir dès maintenant* », a averti Dr Miyama Koné. Les observations formulées par les participants au cours de l'atelier seront intégrées au rapport définitif avant sa transmission aux autorités compétentes. Le responsable de l'ANADER a réaffirmé la disponibilité de l'agence à accompagner la mise en œuvre du projet d'aménagement des bas-fonds dans le département de Guéyo.

Source : AIP

FILIÈRE ANACARDE

Le Conseil Coton Anacarde Karité renforce les capacités des coopératives et des lauréats JNPCA 2026

Le Conseil Coton Anacarde Karité (CCAK) a organisé, mardi 30 juin 2026 à Korhogo, un atelier de formation destiné aux coopératives bénéficiaires d'équipements agricoles modernes dans le cadre du projet pilote des Centres de services agricoles pour la petite mécanisation (CSA-OPA).



L'objectif : moderniser les exploitations, alléger la pénibilité du travail et renforcer la productivité des plantations d'anacarde. La session porte sur l'utilisation, l'entretien et la maintenance des matériels récemment distribués aux coopératives : débroussailleuses, tronçonneuses, perches élagueuses, atomiseurs et tarières. Ces outils visent à réhabiliter et entretenir durablement les vergers d'anacardier pour ga-

rantir la pérennité des exploitations. La formation est organisée en trois modules complémentaires. Le premier module propose des séances pratiques consacrées à l'utilisation et à l'entretien des équipements, avec des démonstrations sur tracteurs, motoculteurs et outils portatifs, ainsi que des consignes d'entretien préventif et de réparations de base. Le deuxième module porte sur la sé-

curité et la prévention, en sensibilisant les participants aux règles et gestes professionnels nécessaires pour protéger les travailleurs lors des interventions. Le troisième module présente les bonnes pratiques agricoles, introduisant les producteurs aux méthodes durables et aux approches agronomiques susceptibles d'améliorer les performances et la résilience des exploitations. Pour Coulibaly

Namongo, chef de service au CCAK, la petite mécanisation est une réponse à la rareté de la main-d'œuvre et à la nécessité de professionnaliser la filière. « La petite mécanisation constitue une solution pour entretenir efficacement les plantations et améliorer les rendements », a-t-il déclaré. L'atelier de Korhogo fait partie d'une tournée nationale organisée du 30 juin au 4 juillet 2026, qui couvre les 15 délégations régionales du

CCAK. Au total, 146 personnes participent à ces sessions : 18 coopératives sélectionnées pour les CSA-OPA, 3 coopératives lauréates des JNPCA, 33 producteurs individuels et 8 lauréats ayant reçu des tracteurs et motoculteurs. L'initiative s'inscrit dans la stratégie du directeur général du CCAK, Mamadou Berté, en faveur de la modernisation des filières coton, anacarde et karité.

COOPÉRATION AGRICOLE

Le Ministre Bruno renforce le partenariat stratégique avec les Pays-Bas

Le renforcement de la coopération agricole entre la Côte d'Ivoire et le Royaume des Pays-Bas était au cœur des échanges qui ont réuni, le mercredi 1er juillet, le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, Bruno Nabagné Kone, et S.M.E. Jeroen Kelderhuis, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas en Côte d'Ivoire. Cette séance de travail a permis d'évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente signé en 2023, notamment dans les secteurs du cacao et de l'horticulture. À l'issue des échanges, les deux personnalités ont réaffirmé leur engagement à donner une nouvelle impulsion à cette coopération, avec une attention particulière portée à la sécurité alimentaire et au financement de l'agriculture, deux leviers essentiels pour une agriculture plus performante et durable.



Sandrine KOUADJO

FILIÈRE PALMIER À HUILE

Bruno Koné reçoit une délégation de PALMCI

Une délégation de PALMCI, conduite par son Directeur Général, M. Lacina Coulibaly, a été reçue, mardi 30 juin 2026, par le Ministre Bruno Nabagné Kone. Au menu des échanges : les projets structurants de l'entreprise et une sollicitation de parrainage pour la 10e édition de la Journée du planteur, prévue du 17 au 19 septembre 2026, à San-Pédro. Pour le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des productions vivrières (MINADERPV), cette audience a été l'occasion de réaffirmer son attachement à une coopération étroite avec le secteur privé, qu'il considère comme un levier essentiel du développement agricole. PALMCI, acteur majeur de la filière palmicole, intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploitation des plantations industrielles à la commercialisation de l'huile de palme et de l'huile de palmiste. Filière palmier à huile : le Ministre Bruno Koné reçoit une délégation de PALMCI. Une délégation de PALMCI, conduite par son Directeur Général, M. Lacina Coulibaly, a été reçue hier, mardi 30 juin, par le Ministre Bruno Nabagné Kone.



Source : MINADERP

IDENTIFICATION DES PRODUCTEURS D'ANACARDE

Une mission de sensibilisation dans la région du Gontougo

Du 22 au 27 juin 2026, dans la région du Gontougo, une mission d'information et de sensibilisation sur le Projet d'identification des exploitants et des exploitations d'anacarde (IEEA) s'est déroulée en prélude au démarrage de la phase opérationnelle du recensement des producteurs d'anacarde et du géoréférencement des parcelles.



Initiée par le Directeur général du Conseil du coton, de l'anacarde et du karité, Mamadou Berté, cette mission, rapporte l'AIP, était conduite par une délégation dirigée par le coordonnateur Centre et Est, Koné Kone Fatagna, accompagné de Danho Sylvie, assistante à la commercialisation intérieure, de Kouamé Emmanuelle, chef de cellule études, ainsi que du directeur régional de la filière coton, anacarde et karité du Gontougo. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'extension nationale du projet IEEA et vise à créer un environnement favorable au déploiement des équipes de recensement, à travers l'information et la sensibilisation des autorités administratives, coutumières et des leaders communautaires. Selon les responsables du projet, l'IEEA a pour objectif de disposer de données fiables et actualisées

sur la filière anacarde afin de mieux orienter les politiques publiques, d'améliorer l'encadrement des producteurs et de renforcer la gouvernance du secteur. De manière spécifique, le projet prévoit le dénombrement des ménages concernés, l'identification des producteurs ainsi que le géoréférencement des parcelles d'anacarde sur l'ensemble du territoire national. Les rencontres engagées dans le Gontougo avaient pour objectifs, notamment, de présenter le projet et ses enjeux, d'expliquer les activités prévues, de faire connaître le calendrier de déploiement des équipes de terrain, de solliciter l'appui des autorités pour la mobilisation des populations, de fa-

ciliter l'accès des agents recenseurs aux villages et campements et d'identifier des points focaux locaux ou des comités d'appui. L'itinéraire consacré au Gontougo avait débuté le 22 juin à Bondoukou par des rencontres avec la délégation régionale du Conseil du coton et de l'anacarde, le préfet de région et le sous-préfet de Bondoukou, suivies d'échanges avec les autorités coutumières, les associations et les acteurs de la filière anacarde. Ledit programme avait permis des rencontres avec, notamment, le Conseil régional du Gontougo et l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER),

Amy SANGARE

IMPORTATION DE CÉRÉALES, SUCRE ET VIANDE

D'ici à 2035, la demande africaine grimpera plus vite que la production locale

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que l'Afrique subsaharienne est au nombre des premiers importateurs régionaux de blé et de riz. Ce qui expose sa sécurité alimentaire aux chocs de prix et aux restrictions à l'exportation décidées par les grands producteurs. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur la place que peuvent prétendre occuper, d'ici à 2035, les producteurs subsahariens de céréales, de sucre et de viande sur un marché mondial en recomposition.

Selon les projections conjointes de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la consommation mondiale de céréales destinées à l'alimentation humaine devrait continuer de croître jusqu'en 2034, avec une progression moyenne d'environ 1,1 % par an, principalement tirée par la croissance démographique en Asie et, dans une moindre mesure, en Afrique. Dans ce scénario, la population et l'urbanisation de l'Afrique subsaharienne font de la région un centre de gravité de la demande pour le maïs, le riz et le blé, alors que les régimes alimentaires s'urbanisent et se diversifient. Les projections de l'OCDE et de la FAO indiquent que la consommation mondiale de viande par habitant devrait légèrement augmenter d'ici 2034, pour atteindre environ 29,3 kg par an (équivalent poids vendu au détail), sous l'effet de la croissance démographique et de la demande dans les pays émergents d'Asie et d'Afrique. Dans les grandes métropoles subsahariennes, cette transition se traduit déjà par un basculement vers davantage de volaille et de viande importée, tandis que les filières bovine et ovine régionales restent contraintes par les rendements fourragers et les maladies animales. Sur le sucre, les modèles FAO-OCDE voient la demande africaine progresser plus vite que la moyenne mondiale, sous l'effet de la croissance démographique, de l'urbanisation et de la diffusion des produits transformés – boissons, confiseries, boulangerie industrielle. Les projections de l'OCDE et de la FAO à l'horizon 2033 montrent que la croissance de la consommation mondiale de sucre sera



principalement tirée par les pays à revenu faible et intermédiaire, en particulier en Asie et en Afrique, où la hausse des volumes restera la plus dynamique.

Céréales : dépendance structurelle

Dès 2019, la FAO soulignait que la facture des importations alimentaires de l'Afrique subsaharienne atteignait déjà près de 48,7 milliards USD, dont une part importante liée aux céréales, le blé et le riz faisant de la région le troisième importateur mondial de blé et le premier importateur régional de riz. Autrement dit, à l'horizon 2035, la première bataille ne se joue pas sur les parts de marché à l'export, mais sur la capacité à substituer une fraction de ces volumes par de la production locale. Les projections OCDE-FAO à 2034 tablent sur une croissance annuelle de la production mondiale de céréales proche de 1,1 %, suffisante pour couvrir la demande globale, mais la contribution de l'Afrique subsaharienne reste modeste en volume, malgré des gains attendus sur le maïs et les céréales secondaires comme le sorgho et le millet. La montée en puissance de ces cultures résilientes, mieux adaptées aux stress hydriques que le maïs hybride ou le blé, constitue l'un des rares segments où la région peut à la fois réduire ses importations et, à terme, envisager des niches d'exportation vers d'autres pays du Sud. Dans ce scénario, la place de l'agriculture subsaharienne sur la scène mondiale des céréales sera surtout mesurée à sa capacité à sé-

curiser les approvisionnements régionaux en maïs, riz local, sorgho et millet, en limitant l'exposition de la balance des paiements aux cycles de prix internationaux.

Sucre : industrie à renforcer

Sur le sucre, l'Afrique subsaharienne dispose déjà de bassins compétitifs, en particulier en Afrique de l'Est et australe, avec des sucreries intégrées qui exportent vers les marchés régionaux et, marginalement, vers le Moyen-Orient ou l'Asie. Les projections FAO-OCDE à l'horizon 2033 indiquent que la croissance de la production mondiale de sucre sera portée par quelques grands pôles – notamment le Brésil, l'Inde et la Thaïlande – tandis que la part de l'Afrique dans les exportations mondiales resterait limitée, même si certains pays augmentent leurs volumes grâce à de nouveaux investissements. Pour les producteurs subsahariens, l'enjeu est moins de rivaliser avec ces géants que de consolider des marchés régionaux aujourd'hui approvisionnés par des importations extra-africaines. La compétitivité repose cependant sur des maillons encore fragiles : coûts logistiques élevés, instabilité réglementaire, concurrence entre usages alimentaires et industriels (éthanol), et, dans plusieurs pays, vieillissement des plantations. Sans montée en gamme industrielle (raffinage, spécialités sucrières) et sécurisation des règles commerciales intrafricaines, la région risque de rester un « prix-taker » davantage qu'un fai-

seur de prix sur le marché du sucre.

Viande : marché intérieur en plein essor, mais...

Les perspectives OCDE-FAO prévoient une progression continue de la consommation mondiale de viande, avec des gains particulièrement marqués dans les pays à revenu faible et intermédiaire, où la hausse des revenus et l'urbanisation se traduisent par une demande accrue de volaille et de viande transformée. En Afrique subsaharienne, ce mouvement se traduit surtout par l'essor de la volaille de chair, largement alimentée par des poussins, des aliments composés et parfois des carcasses importées. Du côté de l'offre, une grande partie des troupeaux bovins et ovins repose sur des systèmes pastoraux et mixtes vulnérables à la variabilité climatique et aux conflits d'usage des terres. Les capacités d'abattage et de froid restent insuffisantes pour soutenir une montée en gamme vers les marchés d'exportation exigeants. À l'horizon 2035, la région a donc plus de chances de s'ancrer comme grand marché d'absorption pour les exportateurs de viande que comme fournisseur significatif, à l'exception de quelques niches (bétail vivant, viande halal spécifique, produits transformés régionaux).

Espace d'opportunité jusqu'en 2035

Les projections de demande de grains et de besoins supplémentaires en offre sur dix ans, pro-

duites par le service de recherche économique du département américain de l'Agriculture confirment que l'Afrique restera, d'ici le milieu des années 2030, l'un des principaux foyers de croissance de la demande en céréales, avec un déficit structurel entre consommation et production. Croisées avec les trajectoires FAO-OCDE sur le sucre et les viandes, ces données convergent sur un constat : la demande intérieure subsaharienne sera suffisamment dynamique pour absorber toute hausse de production locale, sans garantir pour autant des positions fortes à l'export. L'espace d'opportunité à l'horizon 2035 se situe donc moins dans une conquête spectaculaire des marchés mondiaux que dans la capacité de l'agriculture subsaharienne à reconquérir son propre marché, en ciblant quelques segments où la région dispose d'avantages relatifs : céréales résilientes (millet, sorgho), sucre de canne dans les bassins à fort rendement, volaille nourrie avec des matières premières locales. La compétition se jouera sur trois leviers : la productivité (par l'investissement dans la recherche variétale et les infrastructures), la logistique régionale (pour abaisser les coûts d'acheminement vers les villes) et la stabilité des cadres commerciaux au sein de la ZLECAf. Sans progrès tangibles sur ces trois fronts avant 2035, l'Afrique subsaharienne restera un marché captif pour les exportateurs de céréales, de sucre et de viande, plutôt qu'un acteur qui pèse réellement sur les équilibres mondiaux.

André SELFLOUR
avec capmad.com

« Je rêve d'un avenir où l'agriculteur ivoirien ne sera plus seulement perçu comme un homme de la terre, mais aussi comme un entrepreneur accompli, respecté, prospère... en costume s'il le souhaite. » Bruno Nabagné Kone, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières.

